

## Introduction

Cécile VINCENT-CASSY et Murielle GAUDE-FERRAGU

Avant de quitter le monde pour se retirer à la Motte-au-Bois, Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1397-1471), épouse de Philippe le Bon (1396-1467), a-t-elle commandé le portrait d'elle accompagnée de sa sainte patronne Élisabeth de Thuringe en 1457? Même si les traits du modèle ne sont pas reconnaissables, tant le peintre l'a embellie et rajeunie, il est certain que le personnage féminin agenouillé sur un prie-Dieu, est celui auquel Monique Sommé a consacré une monographie<sup>1</sup>. Placée de trois-quarts devant sainte Élisabeth de Hongrie, représentée en tertiaire franciscaine, la duchesse est habillée de vêtements profanes, une robe de brocart bleue, un décolleté en pointe, un col et des poignets d'hermine, une coiffe de voile blanc. Elle est en prière, un livre ouvert devant elle. Pour sa part, sa sainte protectrice, qui permet d'identifier la princesse puisqu'elle porte le même nom, tient une couronne triple qui symboliserait dévotion, chasteté et naissance royale<sup>2</sup>.

Il nous a semblé intéressant de proposer cette image pour la couverture de ce volume même si la figure qu'elle représente n'a pas fait l'objet d'une contribution, car elle fut pour nous un point de départ. Isabelle de Portugal représente en effet l'archétype d'une femme laïque de pouvoir qui associe son image à une attitude de dévotion et à des cultes, mais aussi d'emblée, à une pratique de mécénat artistique. Elle fut aussi la première à faire l'objet de l'exploration récente et croissante de l'histoire des femmes, abordée sous l'angle de la sociologie historique par Didier Dett, posant la question des « régimes de genre<sup>3</sup> ». Nous proposons de rattacher cette réflexion à l'analyse de la définition du pouvoir et de son exercice dans une perspective comparatiste, en se penchant sur d'autres souveraines.

1. SOMMÉ M., *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne : une femme au pouvoir au XV<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998.

2. *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, 1397-1471*, catalogue d'exposition oct.-nov. 1991, C. LEMAIRE et M. HENRY (dir.) ; étude iconographique par A. ROUZET, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, 1991.

3. Revue des *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 67, 2012/3.

Comme Isabelle de Portugal, celles-ci sont longtemps restées dans l'ombre de la grande histoire, en raison du peu de place que leur ont réservée les chroniqueurs contemporains. La question qui se pose est celle de l'expression et de l'exercice de l'autorité de ces femmes, que nous abordons à travers l'examen de leurs pratiques dévotionnelles. Le mécénat et le patronage religieux qu'exerçaient les souveraines « consorts » étaient-ils pour elles des domaines d'exercice du pouvoir ?

En effet, pour les épouses de princes, qu'ils soient rois ou ducs régnants, on parle d'aire d'influence dans la gouvernance des territoires de leurs maris. L'autorité souveraine de ces reines ou princesses consorts ne leur revient pas. Toutefois, certaines d'entre elles, comme Isabelle de Portugal, ont été qualifiées de « remarquables », et sont sorties, non pas du rang qui leur était réservé, mais de leurs attributions. Elles ont partagé l'autorité dans les faits, même si elles n'étaient pas les détentrices de l'*auctoritas*. Ces délégations de pouvoir étaient octroyées par l'époux, ici Philippe le Bon, dans des cas bien précis (une principauté bipolaire pour la Bourgogne). La reine a aussi reçu de telles délégations en France ou en Espagne, telle Jeanne de Bourgogne (v. 1293-1349) en 1338, lorsque Philippe VI de Valois (1293-1350) partit en expédition contre Édouard III au début de la guerre de Cent Ans, Isabeau de Bavière (1370-1435) lors des crises de folie intermittentes de son époux (à partir de 1392) ou l'impératrice Isabelle de Portugal (1503-1539), épouse de Charles Quint, à cinq reprises entre 1529 et 1539, lorsque l'empereur s'éloignait d'Espagne. D'autres femmes exercèrent le pouvoir dans le cadre de minorités royales à la mort de leur époux. Enfin, pour prendre un dernier exemple, lorsqu'au xvii<sup>e</sup> siècle la définition de l'autorité du roi d'Espagne Philippe IV fut mise en péril par la figure du favori, c'est la reine Isabelle de Bourbon qui s'imposa vers 1642 comme la protectrice et même le refuge de cette autorité dans les écrits politiques<sup>4</sup>.

Si en France au début du xiv<sup>e</sup> siècle, la régence au féminin n'allait pas de soi, le modèle de Blanche de Castille (1188-1252), la redécouverte du Code Justinien et la valorisation de la reine comme mère des enfants de France, garante de la continuité dynastique, conduisirent malgré tout les souverains à privilégier leurs épouses dans leurs « Ordonnances de régence ». Finalement, les exemples de subsidiarité et de délégations de pouvoir sont nombreux. Ces femmes ayant le statut de sœurs, de mères, de filles ou d'épouses d'un souverain exercèrent le pouvoir pour une période limitée, gouvernant mais n'incarnant pas « l'office » royal ou ducal. Si le pouvoir royal et l'autorité ne doivent pas être confondus, n'y a-t-il pas une porosité entre *kingship* et *queenship*<sup>5</sup> ? Le mécénat et le patronage religieux

4. VINCENT-CASSY C., « La reina en majestad. Imagen política póstuma de Isabel de Borbón († 1644) », *Tiempos modernos, Revista electrónica de historia moderna*, revue électronique, vol. 8, n° 26, 2013.

5. Ces deux termes sont empruntés à l'historiographie anglo-saxonne, extraordinairement riche de volumes portant sur la définition de la « *queenship* », que l'on pourrait traduire par le néologisme

ne sont-ils pas l'un des lieux privilégiés permettant l'expression de cette porosité? En réalité, les cas d'exercice du pouvoir par les femmes, dans la « subordination tempérée par la subsidiarité », pour reprendre l'expression d'Éric Bousmar<sup>6</sup>, sont multiples. D'autres femmes, héritières de royaumes ou de principautés, furent bien en revanche des « monarques au féminin », exerçant et incarnant la *plenitudo potestatis*. Ce fut le cas de Mahaut (1268-1329), célèbre comtesse d'Artois<sup>7</sup>, d'Anne (1477-1514), héritière du duché de Bretagne, ou des reines « régnautes » d'Espagne et d'Angleterre, célébrées par l'historiographie : Bérengère de Castille (1180-1246), Isabelle la Catholique (1451-1504), Marie (1516-1558) et Élisabeth Tudor (1533-1603). Ne nous y trompons cependant pas. À la différence d'Élisabeth I<sup>re</sup> qui se présentait comme une reine-Vierge célibataire, et gouverna seule, en Castille en revanche, si les souveraines pouvaient hériter du royaume, elles n'exerçaient leur autorité qu'en compagnie d'un époux (Ferdinand II d'Aragon pour Isabelle la Catholique) ou d'un fils (Ferdinand III pour Bérengère de Castille). Rien de tel en France où les filles furent exclues de la couronne en 1316 puis en 1328, exclusion de fait confortée par la loi salique. Les reines ne pouvaient être que consorts, simples épouses de monarques régnautes.

L'évocation des frontières entre l'autorité de la reine héritière et la reine consort seront traitées dans ce volume d'une part à propos d'Isabelle la Catholique<sup>8</sup>, et d'autre part à propos d'Isabelle Claire Eugénie de Habsbourg (1566-1633), fille aînée de Philippe II d'Espagne, qui fut souveraine des Pays-Bas avec son époux l'archiduc Albert d'Autriche, puis gouverneure à la mort de ce dernier en 1621<sup>9</sup>. Mais nous verrons que le modèle de comportement et d'autorité de ces deux souveraines, même détentrices du pouvoir, n'échappait pas aux stéréotypes liés à leur sexe. Ainsi, un chroniqueur du temps des Rois Catholiques fit un portrait idéal d'Isabelle insistant sur la perfection de sa beauté tandis que dans celui du roi Ferdinand d'Aragon il exaltait la « dignité » en ces termes :

« Il y avait chez le roi autant de dignité que chez la reine de gracieuse beauté, et chez tous deux, on trouvait l'expression de la vénérable majesté, bien

---

de « réginalité ». Il est notamment issu du volume désormais classique de CAMPBELL ORR C. (dir.), *Queenship in Europe, 1660-1815: the role of the consort*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004. On remarquera néanmoins que *queenship* a aussi été utilisé pour désigner la souveraineté exercée par des reines régnautes, comme Marie I<sup>re</sup> et Elisabeth I<sup>re</sup> Tudor d'Angleterre, par exemple dans RIEHL A., *The face of queenship: early modern representations of Elizabeth I*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.

6. BOUSMAR E., « Le "gender" dans les anciens Pays-Bas méridionaux. Entre Moyen Âge et Renaissance : un modèle de subordination tempérée par la subsidiarité. Vers une nouvelle lecture des faits », *Women's Studies. Bilan et perspectives de la recherche et de l'enseignement en Belgique. Actes du colloque Sophia*, Bruxelles, 1998, p. 54-57.

7. Cf. La contribution de Christelle Loubet dans ce volume.

8. Dans le texte de Juan Luis González García.

9. Dans le texte d'Annick Delfosse.

que de l'avis de nombreuses personnes, la reine était dotée de plus de beauté, d'un esprit plus vif, d'un cœur plus grand et de plus de gravité que le roi<sup>10</sup>. »

Loin de réfléchir aujourd'hui en terme d'opposition des sexes uniquement, les « historiens du genre », comme le chroniqueur que nous venons de citer, évoquent plutôt une complémentarité des fonctions et des pouvoirs. Le « métier de reine consort » se décline ainsi sous de multiples formes. Dans le cadre d'une monarchie qui se donne à voir pour conquérir les cœurs (entrées, sacres, funérailles), la souveraine incarne tout d'abord la *majestas*, au même titre que son époux, et reçoit les mêmes honneurs. Elle joue également un rôle important de médiation comme « dame de paix ». On peut évoquer les nombreuses interventions réginales au sein du conflit franco-anglais ou entre armagnacs et bourguignons, voire entre fils et demi-frère dans le cas de la reine Isabelle de Portugal (1271-1336), épouse de Denis de Portugal<sup>11</sup>. Ses procès en béatification au xvi<sup>e</sup> siècle, puis en canonisation au xvii<sup>e</sup> siècle, tout comme ses hagiographies, ont d'ailleurs mis ce rôle en valeur<sup>12</sup>. Mais la fonction de la reine n'est pas seulement pacièrre. Disposant d'un pouvoir d'influence auprès du roi, elle doit être l'avocate et la protectrice de ses sujets, « la mère du peuple » comme la qualifie Christine de Pizan, à l'image de la Vierge Marie, « mère de toute Chrétienté<sup>13</sup> ». En pratique, ses interventions sont importantes, recherchées, notamment par les communautés ecclésiastiques et urbaines. Son pouvoir est aussi à chercher dans son patronage (au sein de l'hôtel notamment) ou dans ses commandes artistiques, littéraires ou religieuses. À ce titre, la distinction établie par Thérèse de Hemptinne entre les femmes veuves, comme Marguerite d'York (1446-1503), Marguerite d'Autriche (1480-1530), Isabelle d'Este (1474-1539), Anne d'Autriche (1601-1666), ou encore Marianne d'Autriche (1635-1696), seconde épouse de Philippe IV d'Espagne, et celles qui agissent dans le cadre d'une relation homme-femme, comme Isabelle de Portugal (1397-1471), est particulièrement intéressante, ne serait-ce que parce que les veuves disposent, à travers leurs douaires, de revenus financiers conséquents et d'une liberté d'action que les épouses

10. MARINEO SÍCULO L., *Obra compuesta de Lucio Marineo Siculo coronista d[e] sus Magestades de las cosas memorables de España, Libro XXI*, Alcalá de Henares, Juan de Brocar, 1539 : « Por que todo lo que avia en el Rey de dignidad se hallava en la Reyna de graciosa hermosura y en entrambos se mostrava una Majestad venerable aun que a juyzio de muchos la Reyna, era de mayor hermosura de ingenio mas bivo, de coraçon mas grande y de mayor gravedad », fol. 182 r<sup>o</sup>. La traduction en français est de nous.

11. Sur cette souveraine, cf. MUÑOZ FERNÁNDEZ Á., *Mujer y experiencia religiosa en el marco de la santidad medieval*, Madrid, Asociación Cultural Al-Mudayna, 1988.

12. VINCENT-CASSY C., « Quand les reines étaient saintes. La canonisation de sainte Élisabeth de Portugal (1271-1336) et la Monarchie espagnole au xvii<sup>e</sup> siècle », *Faces de Eva. Estudos sobre a Mulher*, 7, 2002, p. 127-144.

13. GAUDE-FERRAGU M., *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle, France)*, Paris, Tallandier, 2014, p. 116-117.

n'ont sans doute pas<sup>14</sup>. Leur mécénat est aussi plus actif dans le domaine funéraire (chapelles, tombeaux, legs), puisqu'elles deviennent alors « gardiennes de mémoire », intercesseurs, par leurs prières ou leurs fondations, du salut de l'âme et de leurs parents et de leurs époux. Jeanne d'Évreux, veuve du dernier roi capétien Charles IV, évoquée par Elisabeth A. R. Brown dans ce volume, est l'une de ces grandes commanditaires. Mettant en scène ses fondations, elle fut l'une des premières à « monumentaliser » le couple royal aux portails des églises, imposant ainsi la présence artistique de la reine : en 1353, elle se fit ainsi représenter avec son défunt mari aux Grands Carmes de Paris, église dont elle avait en partie financé la construction. Ce modèle artistique fut ensuite repris et développé par le roi Charles V au couvent des Célestins de Paris et par les princes des fleurs de lis (tel Philippe le Hardi à la Chartreuse de Champmol).

Pour revenir à la vie d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, archétype premier sur lequel nous avons bâti ce volume, elle a d'abord été marquée par une grande activité politique et diplomatique à la Cour, puis par le retrait à la Motte-au-Bois en 1457, où elle a consacré toute son énergie et tout son temps aux œuvres pieuses et au salut de son âme. La protection des ordres religieux, liée à la vie dévotionnelle de la duchesse est, pour elle comme pour d'autres, pointée comme une caractéristique de son action, celle qu'elle a le plus investie. Ceci rejoint la question de son image. Une princesse se devait avant tout d'être vertueuse et charitable, miroir de perfection pour ses sujets, ce que les « portraits religieux », au cœur d'un système de représentation du pouvoir, traduisent en images. Dans les traités politiques et les ouvrages d'éducation, la charité est même au cœur du « métier de reine », tant la douceur, la clémence et la compassion semblent aux auteurs inhérentes à la nature féminine. Aux côtés de son époux et de manière complémentaire, la souveraine incarne ainsi cette vertu théologale, signe de piété et de dévotion, mais également devoir politique, puisqu'elle permet la circulation de l'amour dans le corps du royaume et participe à l'établissement du Bien commun. À cet égard, les auteurs de ce volume ont pris soin de ne pas réfléchir aux seuls liens entre « femmes de pouvoir » et commandes religieuses ou artistiques. Dans la mesure du possible, ils se sont efforcés de les comparer à celles de leurs homologues masculins afin de mieux cerner leur importance et leur spécificité, comme tentent de le faire aujourd'hui les spécialistes de l'histoire du genre<sup>15</sup>.

14. HEMPTINNE Th. de, « La cour de Malines au bas Moyen Âge (1477-1530): un laboratoire de recherche sur le "gender" », EICHBERGER D., LEGARÉ A.-M. ET HÜSKEN W. (éd.), *Women at the Burgundian Court : presence and influence/Femmes à la Cour de Bourgogne : Présence et influence*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 11-24.

15. Parmi les spécialistes français, citons Didier Lett qui dirigea le numéro des *Annales* consacré à l'histoire du genre, *Annales HSS*, juillet-septembre 2012, n° 3. Cf. aussi LETT D., *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

Par conséquent, les figures de reines et de duchesses suscitent un intérêt historiographique croissant<sup>16</sup>. Philippe Contamine fut l'un des premiers en France à avoir organisé un colloque sur « le pouvoir au féminin<sup>17</sup> ». Ils se sont multipliés depuis, de même que les monographies, les essais ou les ouvrages collectifs sur la question<sup>18</sup>. Il faut rendre hommage en particulier au travail de Fanny Cosandey sur la reine de France à l'époque moderne, dont l'ouvrage est paru en 2000 : c'est parce qu'elle a posé la question de la fonction politique de la reine en tant que personne royale que nous pouvons aujourd'hui aborder son rôle de mécène ou de chef de clientèle sans risquer d'être immédiatement précipitées dans le gouffre de la biographie<sup>19</sup>. Cependant, la part que ces livres réservent au mécénat religieux est assez faible. Quelques ouvrages seulement font exception. On songera à ceux consacrés à Isabelle d'Este, fille d'Hercule I<sup>er</sup> et d'Éléonore d'Aragon, née à Ferrare en 1474. Épouse du marquis de Mantoue François II Gonzague à partir de 1490, elle fut régente du petit marquisat à la mort de ce dernier en 1519, et ce pendant six ans, jusqu'au règne de son fils Frédéric. La marquise de Mantoue, *primadonna del Rinascimento*, est une figure d'abord célèbre pour ses commandes d'œuvres mythologiques et ses collections d'antiquités, ses liens privilégiés avec des artistes comme Mantegna, Giovanni Bellini, Léonard de Vinci ou le Corrège, pour n'en citer que quelques-uns. Mais le très récent livre de Sally Anne Hickson<sup>20</sup> s'ouvre sur le commentaire de l'œuvre de Francesco Bonsignori, *Vénération de la Béate Osanna Andreasi*, où l'on trouve agenouillées de profil dans la partie gauche Isabelle d'Este et Margherita Cantelma, duchesse de Sora, toutes deux revêtues des habits de veuves, et du côté droit, des religieuses dominicaines

16. LAYNESMITH J., *The last medieval Queens*, Oxford, 2004, consacré aux reines anglaises. Les exemples sont pléthores. Les derniers en date sont l'ouvrage collectif dédié en 2009 à *Anne d'Autriche : infante d'Espagne et reine de France* auquel ont participé Maria José del Río et Jean-François Dubost, celui qu'Erin GRIFFEY a consacré à Henriette-Marie, *Henrietta Maria. Piety, Politics and Patronage*, Aldershot-Burlington, Ashgate, 2008, l'excellent livre de Janna BIANCHINI, *The Queen's Hand. Power and Authority in the Reign of Berenguela of Castile*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2012, le livre de Sarah DUNCAN, *Mary I. Gender, Power, and Ceremony in the Reign of England's First Queen*, New York, Palgrave Macmillan, juin 2012, et Theresa EARENIGHT sur Marie d'Aragon (*The King's Other Body : Maria of Castile and the Crown of Aragon*).

17. CONTAMINE Ph., *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XV<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Thouars 23 et 24 mai 1997, Paris, Champion, 1999.

18. POUTRIN I. et SCHAUB M.-K. (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007, CALVI G. et SPINELLI R. (dir.), *Le donne Medici nel sistema europeo delle corti. XVI-XVIII secolo* (article d'Andrea Galdy sur les appartements d'Éléonore de Tolède), L'ESTRANGE E., *Holy Motherhood. Gender, dynasty and visual culture in the later middle ages*, Manchester and New York, Manchester University Press, 2008, NAYT-DUBOIS A. et SANTINELLI-FOLTZ E. (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Lez Valenciennes n° 41/42, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, ou encore BOUSMAR E., DUMONT J., MARCHANDISSE A., SCHNERB B. (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, De Boeck, 2012.

19. COSANDEY F., *La reine de France : symbole et pouvoir, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2000.

20. HICKSON S. A., *Women, art and architectural patronage in Renaissance Mantua : matrons, mystics and monasteries*, Farnham, Ashgate, 2012.

parmi lesquelles on a pu identifier Ippolita Gonzaga, l'une des filles d'Isabelle d'Este (le tableau ornait le maître-autel du couvent de Saint Vincent de Mantoue où elle avait prononcé ses vœux en 1518). L'ouvrage collectif dirigé par Kathleen Wilson-Chevalier, *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, paru en 2007 a également accordé une place à la question des pratiques dévotionnelles<sup>21</sup>. Enfin, les commandes littéraires et les bibliothèques « religieuses et profanes » rassemblées par les princesses ont fait l'objet de plusieurs études d'Anne-Marie Legaré<sup>22</sup>.

Prolongeant et élargissant le spectre de ces quelques travaux, il ne s'agit donc pas ici de s'intéresser au pouvoir des femmes en général, mais de s'arrêter sur leurs dévotions, leurs fondations – d'églises, de couvents ou d'hôpitaux –, la promotion qu'elles firent de certains cultes, leurs commandes architecturales, littéraires ou artistiques (retables, tableaux, pièces d'orfèvrerie, chapelles) dont certaines ont survécu, témoignant de la qualité de leur « mécénat ». Ce dernier se rapporte à une notion qui appartient d'abord à l'histoire littéraire. Le terme désigne une activité consolidée d'encouragement de la création littéraire, de promotion de traduction, de commandes de copies de manuscrits, impliquant la création de bibliothèques. Il est ainsi nécessaire de considérer les cas dans lesquels les reines furent, comme Isabelle d'Este ou Marguerite d'Autriche, des lectrices ayant cultivé des goûts particuliers, ayant promu des fêtes courtoises et urbaines, développé l'architecture et les arts plastiques. À travers la question du « mécénat », on se demande si ces femmes de pouvoir édifiaient d'elles-mêmes une image de prestige, de libéralité, de patronnes des arts et des lettres. Dans ce chapitre de l'histoire, les goûts ou sensibilités privés et les intérêts publics sont mêlés. Nous emploierons toutefois ce terme de « mécène » avec précaution, comme les historiens d'art le recommandent. Au moins pour le Moyen Âge, le terme de commanditaire rend sans doute mieux compte des paramètres de l'élaboration d'une œuvre d'art par un artiste à qui l'on précise très spécifiquement ce qu'on attend de lui. Le mot est aussi polémique car, dans son acception actuelle, il implique un « retour sur investissement culturel » (on parle aujourd'hui de mécénat d'entreprise, dans lequel le prestige de l'artiste doit rejaillir sur le commanditaire). Au Moyen Âge ou à l'époque moderne, fonder une abbaye, embellir une église par des vitraux, offrir un précieux reliquaire, était-ce une forme de mécénat ? En un sens oui, car cela augmentait la réputation et le prestige du commanditaire, mais ce n'était sans doute pas le seul objectif recherché. Nous ne devons donc pas perdre de vue que cette activité s'inscrivait dans un mouve-

21. WILSON-CHEVALIER K., *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2007.

22. LEGARÉ A.-M. « Charlotte de Savoie's Library and Illuminator's », *Journal of the Early Book Society for the Study of Manuscripts and Printing History*, t. IV, 2001 ou encore LEGARÉ A.-M. et SCHNERB B. (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Brepols, Turnhout, 2007.

ment toujours plus grand, entre le XIII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, de collectionnisme, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale. Comme leurs homologues masculins, les femmes ont accumulé, au sein de leur chapelle, des ornements et des pièces d'orfèvrerie, objets de culte mais aussi de prestige. Mais si le trésor a fait l'objet de réflexions générales<sup>23</sup>, celui de la reine a été peu étudié<sup>24</sup>. Il s'agit de percevoir le rôle que s'attribuaient les femmes à travers les collections d'art et d'objets précieux, les programmes artistiques et architecturaux, et les bibliothèques qu'elles ont réunies, comme cela a été fait pour Isabelle la Catholique au moment de la commémoration de sa mort<sup>25</sup>. Quant au mot « patronage », il n'est pas ici à comprendre seulement au sens strict du droit de nomination à des bénéfices ecclésiastiques. Il n'est donc pas uniquement lié à la mise en lumière du réseau des prédicateurs, des confesseurs et autres membres du personnel religieux des chapelles. Le patronage est aussi l'attribut de celui (ou de celle!) qui est le protecteur, ou la protectrice, d'un ordre, d'un personnage ou d'un couvent religieux. Les questions que nous nous posons peuvent donc se résumer ainsi : Quelle image ont diffusée les femmes de pouvoir dans le domaine du mécénat religieux ? Quelles dévotions ont-elles promues ? Comment ont-elles orienté la politique religieuse ? Leur mécénat était-il de plus d'intensité – ou d'une modalité différente – que celui des hommes ? En effet, au-delà des bienfaits spirituels attendus, les commandes religieuses des souveraines étaient l'un des modes d'expression privilégiés de leur pouvoir : fondations et offrandes participaient de leur identité et de leur prestige. Par leurs distributions terrestres, elles remplissaient, outre leur rôle « nourricier », leur pleine fonction régaliennne.

Aux réflexions sur la piété de ces femmes s'ajoutent des considérations dynastiques, une inscription, par le sacré, au sein d'une mémoire particulière, souvent hybride, célébrant parenté de sang et parenté d'alliance. Liens entre deux familles, entre deux espaces territoriaux, reines et princesses participent à la circulation et à la promotion de nouveaux cultes, universels, dynastiques ou territoriaux. Les filles de France, « princesses des fleurs de lys », eurent ainsi un rôle de premier plan dans la célébration de la mémoire de saint Louis<sup>26</sup>. Dans la Monarchie hispanique, la pénétra-

23. POTIN Y., « Le roi trésorier. Identité, légitimité et fonction des trésors du roi (France, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », BURKART L. *et al.* (éd.), *Le Trésor au Moyen Âge. Questions et perspectives de recherche*, Neuchâtel, Institut d'histoire de l'art et de muséologie, 2005, p. 110-135.

24. On signalera néanmoins la publication en Espagne de trois volumes des inventaires de biens de Charles Quint et de la famille impériale, dirigés par CHECA CREMADES F., *Inventarios de Carlos V y de la familia imperial*, Madrid, Madrid, F. Villaverde, 2010, 3 vols., qui inclut des personnages féminins. Dagmar Eichberger y étudie les collections de Marguerite d'Autriche dans le vol. 3. Cf. aussi pour la reine de France, GAUDE-FERRAGU M., *op. cit.*, p. 229-254.

25. CHECA CREMADES F. (dir.), *Isabel la Católica. La magnificencia de un reinado*, Madrid, Sociedad Estatal de Conmemoraciones Culturales, 2004.

26. Nous renvoyons à la thèse d'ALLIROT A.-H., *Filles de roy de France. Princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique de 1270 à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2010.

tion de cette dévotion à saint Louis aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles se fit également par les femmes de la famille royale, Élisabeth de France (aussi appelée Élisabeth de Valois, 1545-1568) troisième épouse de Philippe II et Isabelle de Bourbon (1602-1644), première épouse de Philippe IV, dans une nouvelle « diplomatie du sacré » que Fabien Montcher a examinée pour nous. Enfin, ces femmes jouèrent un rôle majeur dans un domaine plus inattendu : la plupart des Saintes-Chapelles fondées au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle dans et hors du royaume de France le furent par des femmes. En effet, de simple chapelle castrale, Chambéry devint Sainte-Chapelle en 1467 sous l'influence de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI ; la fondation définitive de la Sainte-Chapelle de Châteaudun revient à Agnès de Savoie, épouse de François, comte de Dunois, qui y établit une collégiale en 1491<sup>27</sup>. Quant à la Sainte-Chapelle de Riom<sup>28</sup>, elle fut fondée par Pierre II, duc de Bourbon, et son épouse, Anne de France (ou de Beaujeu), lors de leur prise de possession du duché d'Auvergne en 1488, une princesse bien connue aussi pour son rôle de commanditaire<sup>29</sup>. Ce dernier exemple pose d'ailleurs le problème des fondations communes tant il est difficile de percevoir le rôle plus ou moins important de l'un ou de l'autre dans la fondation.

En définitive, les historiens du haut Moyen Âge ont déjà bien mis en lumière le rôle religieux joué par les reines et les princesses, notamment dans la fondation de prestigieux monastères qui devinrent progressivement de hauts lieux de l'affirmation dynastique, et dans la célébration de la *memoria* familiale. Ces réflexions devaient être poursuivies pour les époques postérieures. Notre volume s'ouvre sur le début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, au moment où la « révolution documentaire » de la fin du Moyen Âge permet de mieux appréhender, par la comptabilité ou les inventaires après décès, le mécénat au féminin. Est-il d'ailleurs besoin de rappeler que, pour le royaume de France, le premier inventaire complet est celui d'une femme, la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, décédée en 1328 ? Cette période correspond en outre à un événement considéré comme majeur par l'historiographie, l'exclusion des filles de la couronne de France et la redécouverte de la loi salique. On peut dès lors réfléchir aux implications – si implications il y eut – de ce « coup d'État » sur le « métier de reine », en particulier dans le domaine religieux et le comparer avec les territoires où il n'y a pas de loi salique. Fanny Cosandey a bien montré qu'à partir du moment où les souveraines se voyaient écartées de toute action politique, s'ouvraient pour elles de nouvelles sphères d'intervention, en particulier

27. Le programme ANR dirigé par David FIALA, « La musique dans les Saintes-Chapelles (<sup>xiii</sup><sup>e</sup>-<sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle) » a permis de renouveler l'étude de ces Saintes-Chapelles.

28. MATTÉONI O., « Saintes-Chapelles et géographie sacrale dans les territoires des Bourbons (<sup>xiv</sup><sup>e</sup>-<sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle) », dans *Les Saintes-Chapelles du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle*. Arts, politique, religion, colloque international organisé à Tours (CESR) en juin 2013, à paraître chez Brepols en 2015.

29. GAUDE-FERRAGU M., « Anne de France, la mort et les corps saints », CRÉPIN-LEBLOND Th. et CHATENET M. (dir.), *Anne de France. Art et pouvoir en 1500*, Paris, Picard, 2014, p. 37-50.

cérémonielles<sup>30</sup>. En outre, le choix volontaire de la durée xiv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle permet de prendre en compte la dimension chronologique et les inflexions possibles survenues dans les modalités d'interventions religieuses des femmes de pouvoir jusqu'à ce que le système absolutiste atteigne son apogée en France, sous Louis XIV, à l'époque où la reine, Marie-Thérèse, n'apparaît plus que dans l'ombre de son époux<sup>31</sup>. Dans le domaine religieux aussi, la borne chronologique du xvii<sup>e</sup> siècle s'imposait. En effet, ce siècle est très fortement marqué par la domination des deux puissances française et espagnole sur la scène européenne, et par le jeu de leurs alliances dynastiques sur le terrain confessionnel. Le double mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII, d'Isabelle de Bourbon et de Philippe IV modifia le climat culturel, mais aussi religieux, de la Cour et de la capitale françaises. Les années 1620 en particulier, avec les négociations entre la Couronne d'Angleterre et ces deux puissances pour marier l'héritier du trône, le futur Charles I<sup>er</sup>, avec une princesse catholique, sont un moment privilégié pour apprécier le rôle attribué à une reine consort<sup>32</sup>. On le sait, Henriette-Marie, seconde fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, par son union avec Charles I<sup>er</sup> avait pour mission de protéger les catholiques, voire de restaurer le catholicisme anglais<sup>33</sup>. Il est alors clair que dans le domaine religieux, le rôle politique de la reine ne se cantonnait pas à la sphère privée, et c'est précisément la question qui nous intéresse.

La liste des souveraines de ces trois siècles d'histoire européenne est longue, ce qui d'emblée nous conduit à insister sur l'impossible poursuite de l'exhaustivité. Nous aurions pu traiter les figures d'Isabelle de Portugal, de Marguerite d'Autriche et d'Isabelle d'Este, qui sont celles qui, depuis de nombreuses années, ont suscité le plus d'intérêt par leur caractère exceptionnel. Nous avons choisi de les écarter pour privilégier des figures moins célèbres, du moins en France. En outre, la part des participants espagnols, qui apportent un éclairage sur des femmes de pouvoir peu connues en France (Jeanne d'Autriche, Marguerite de Habsbourg, Élisabeth de France, Isabelle de Bourbon, Marie de Habsbourg) est ici importante.

L'ensemble de notre réflexion est organisé en quatre ensembles, respectivement consacrés à la souveraine au palais, à ses lectures, à la question de ses cultes et à celle de ses fondations. Dans la première partie, nous nous attarderons d'abord sur le personnel dont étaient composées les chapelles de ces

30. COSANDEY F., *op. cit.*, p. 272-273.

31. *Ibid.*, p. 293.

32. Comme le rappelle BERGIN J., « Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France », GRELL C. (éd.), *Anne d'Autriche : infante d'Espagne et reine de France*, Paris-Madrid-Versailles, Perrin-Centro de estudios Europa hispánica-Centre de recherche du château de Versailles, 2009, p. 188.

33. Sur Henriette Marie, cf. en particulier GRIFFEY E. (éd.), *Henrietta Maria : Piety, Politics and Patronage*, Aldershot, Ashgate, 2008 et BAILEY R. A., *Staging the Old Faith : Queen Henrietta Maria and the Theatre of Caroline England, 1625-1642*, Manchester, Manchester university press, 2009.

reines et duchesses, ce que traitent Alexandra Beauchamp et Étienne Anheim, en lien avec l'organisation matérielle des dévotions dans l'espace palatial, à travers les textes de Caroline zum Kolk et de Marylou N'Guyen. Nous nous déplacerons ensuite vers leurs bibliothèques, où étaient conservés manuscrits et imprimés religieux de nature et lecture multiples, à travers les articles d'Elizabeth A. R. Brown, d'Anne-Marie Legaré, de Kathleen Wilson-Chevalier et de Fernando Bouza. Le troisième ensemble portant sur les pratiques dévotionnelles des reines sera l'occasion d'aborder le jeu entre représentation royale, identité dynastique et cultes grâce aux contributions d'Andrea Galdy, de María José del Río, de Fabien Montcher et d'Annick Delfosse. Les derniers articles sont plus particulièrement consacrés au mécénat ou patronage artistique et architectural. Si les champs d'étude sont ici mêlés, ils portent sur les fondations matérielles et artistiques (Rose-Marie Ferré, Christelle Loubet, Maria Nadia Covini, Juan Luis González García, Ana García), ainsi que sur les cas de patronage d'ordre religieux et charitables. Enfin, Fanny Cosandey met les différentes contributions en perspective dans son texte conclusif, explorant la piste de l'inscription des dévotions féminines dans l'histoire politique.

Ce volume est issu d'un colloque international qui s'est tenu à l'université Paris 13-Sorbonne Paris Cité et à l'EHESS du 10 au 12 octobre 2013. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du comité scientifique qui ont présidé, pour beaucoup d'entre eux, les différentes sessions : Éric Bousmar, Monique Chatenet, Philippe Contamine, Fanny Cosandey, Françoise Crémoux, Jean-François Dubost, Pierre Antoine Fabre, Didier Lett, Olivier Mattéoni, Isabelle Poutrin et Catherine Vincent. Nous devons aussi remercier toutes les institutions qui nous ont apporté leur soutien dans l'organisation de cette rencontre. Avant tout, l'université Paris 13, à travers sa commission de la recherche, le laboratoire Pléiade/CRESC, l'Institut universitaire de France, ainsi que le CARE de l'EHESS et le GIS, Institut du Genre de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris Nord.